

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 253 (Rect)

présenté par

M. Hetzel, M. Cinieri, M. Foulon, M. Larrivé, M. Decool, M. Marc, M. Sturni, M. Suguenot, Mme Dalloz, Mme Duby-Muller, M. Tian, M. Sordi, M. Schneider, M. Nicolin, Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Mathis, M. Gibbes, Mme Rohfritsch, Mme Le Callennec, M. Dhuicq, Mme Dion, M. Gosselin, Mme Nachury, M. Reiss, Mme Guégot et Mme Genevard

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Après le mot :

« programmation »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« a pour objectif d'ériger l'école en priorité pour la Nation. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est plus pertinente car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation.